

Commune de TREZIOUX

Membres en exercice : 11	L'an 2015, le 28 juillet à 20 heures30, le Conseil Municipal de la Commune de TREZIOUX, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert CHEMINAT, Maire. Date de convocation : 11 juillet 2015	Année : 2015
Membres présents : 10		Séance : 07
Voix délibérantes : 11		Délibération : 001 à 3

Présents : Messieurs CHEMINAT, DUBOURGNOUX, DEGOILLE, GUIGON, RENARD, PERRIN, MENDES, KUNZ et Mesdames BERGER et RICHARD

Excusés: Monsieur BERTIN (procuration à M CHEMINAT)

Secrétaire de séance : M. Georges RENARD

28072015-01 : Objet : DM n°1-Virement de Crédits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
204	204182	ONA			Autres Org. Pub. - Bâtiments et installations	20 000,00
Total						20 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
20	202	ONA			Frais, documents urbanisme, numérisation cada...	-20 000,00
Total						-20 000,00

28072015-02 : **Objet**: Adhésion de nouvelles communes, communautés de communes et syndicats à l'EPF SMAF

Monsieur le Maire expose :

**les communes de :*

- COUTANSOUZE (Allier), par délibération du 16 janvier 2015,
- MONTMARSAULT (Allier), par délibération du 24 mars 2015,
- CRAPONNE SUR ARZON (Haute-Loire), par délibération du 14 avril 2015,
- MASSIAC (Cantal), par délibération du 18 mai 2015,
- SAINT ETIENNE DE MAURS (Cantal), par délibération du 28 mai 2015,

**les communautés de communes du :*

- PAYS DE SALERS (Cantal), composée des communes de Ally, Angalards de Salers, Barriac-Les-Bosquets, Besse, Brageac, Chaussenac, Escorailles, Fontanges, Freix-Angalards, Gircols, Le Falgoux, Le Fau, Le Vaulmier, Pleaux, Salers, Saint Bonnet de Salers, Saint Cernin, Saint Chamant, Saint Cirgues de Malbert, Saint Illide, Saint Martin Cantales, Saint Martin Valmeroux, Saint Paul de Salers, Saint Projet de Salers, Saint Vincent de Salers, Sainte Eulalie, Tournemire, par délibération en date du 15 décembre 2014,

- **PAYS DE MAURIAC** (Cantal) composée des communes de Arches, Auzers, Chalvignac, Drugeac, Jaleyrac, Le Vigean, Mauriac, Meallet, Moussages, Salins, Sourniac, par délibération du 23 mars 2015,

***les syndicats :**

- **Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mauriac** (Cantal), composé des communes d'Anglards de Salers, Arches, Jaleyrac, Le Vigean, Mauriac, Salins et Sourniac, par délibération du 24 avril 2015,

- **Des eaux de Drugeac-Saint Bonnet de Salers** (Cantal), composé de ces deux communes, par délibération du 29 avril 2015,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 17 mars, 19 mai et 23 juin 2015, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 23 juin 2015 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir DÉLIBÉRÉ, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

28072015-03 : Objet: Tarifs des concessions et emplacements du columbarium

Vu la délibération du 11 décembre 2001 fixant les tarifs des concessions funéraires et du columbarium à compter du 1^{er} janvier 2002,

Vu la délibération du 9 avril 2014, revalorisant ces tarifs

Considérant que les tarifs et la durée des concessions funéraires et du columbarium doivent être réactualisés

Le Conseil Municipal, après en avoir **délibéré**, à l'unanimité

-**Décide** de supprimer l'octroi de concessions perpétuelles pour des concessions d'une durée de 50 (cinquante) ans et ce à partir du 28 juillet 2015.

-**Fixe** comme suit les tarifs des concessions funéraires et du columbarium à partir du 28 juillet 2015 :

-Concessions funéraires pour cinquante ans : 62.50€ le m² soit

La concession double de 4.80m = 300 €

La concession simple de 2.40m = 150 €

-Columbarium : case pour 50 ans 500€

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2015

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS:

<i>Hubert CHEMINAT</i>	
<i>Jean DUBOURGNOUX</i>	
<i>Michel DEGOILLE</i>	
<i>Gérard PERRIN</i>	
<i>Frédéric BERTIN</i>	Procuration à M.CHEMINAT
<i>Thierry MENDES</i>	
<i>Véronique BERGER</i>	
<i>Bruno GUIGON</i>	
<i>Joël KUNZ</i>	
<i>Georges RENARD</i>	
<i>Marie-Laure RICHARD</i>	